

Le décrochage scolaire des **FILLES** :

LA POSSIBILITÉ D'AGIR, LA NÉCESSITÉ DE LE FAIRE!

Rapport d'analyse de l'étude exploratoire
« Les conséquences du décrochage scolaire des filles »

Table des matières

Contenu

INTRODUCTION	3
Chapitre 1	4
RAPPEL DE QUELQUES FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE EXPLORATOIRE « LES CONSÉQUENCES DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE DES FILLES »	4
1.1 Les facteurs de décrochage chez les filles	4
1.2 Les conséquences du décrochage scolaire des filles	5
1.3 Le retour aux études : motivations et obstacles	6
1.4 Des statistiques différentes	6
CHAPITRE 2	7
LA SCOLARISATION DES FILLES : LA CLÉ DE VOÛTE DE TOUTE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE	7
2.1 Une analyse différenciée : quelle analyse ?	7
2.2 Les mères : toujours les premières responsables des tâches liées à l'éducation des enfants	8
2.3 La lutte contre le décrochage des filles : la voie prometteuse	8
CHAPITRE 3	9
TROIS AXES D'INTERVENTION PRIORITAIRES	9
3.1 Éradiquer la pauvreté	9
3.2 Lutter contre les stéréotypes sexuels	13
3.3 Comprendre et intervenir sur l'adversité familiale	14
CHAPITRE 4	16
FAUX PROBLÈMES, FAUSSES SOLUTIONS	16
4.1 Promouvoir la non-mixité des écoles	16
4.2 Accroître la présence des hommes dans la profession enseignante	16
CHAPITRE 5	17
OUTILS INDISPENSABLES	17
5.1 Revenir au recensement long obligatoire	17
5.2 Appliquer l'analyse différenciée selon les sexes	18
CONCLUSION	19
RECOMMANDATION GÉNÉRALE	19
Faire de la scolarité des femmes la pierre angulaire de tout plan de lutte contre le décrochage scolaire	19
TROIS AXES PRIORITAIRES	19
Axe n° 1 : éradiquer la pauvreté	19
Axe n° 2 : contrer les stéréotypes sexuels, pour favoriser la réussite	20
Axe n° 3 : soutenir les jeunes filles en situation d'adversité familiale	20
DEUX CONDITIONS	20
Condition n° 1 : le rétablissement du recensement long : une nécessité	20
Condition n° 2 : l'analyse différenciée selon les sexes : un incontournable	21
Bibliographie	22

« L'éducation est à la fois un droit fondamental en soi et une des clefs de l'exercice des autres droits inhérents à la personne humaine.

En tant que droit qui concourt à l'autonomisation de l'individu, l'éducation est le principal outil qui permette à des adultes et à des enfants économiquement et socialement marginalisés de sortir de la pauvreté et de se procurer le moyen de participer pleinement à la vie de leur communauté.

L'éducation joue un rôle majeur, qu'il s'agisse de rendre les femmes autonomes, de protéger les enfants contre l'exploitation de leur travail, l'exercice d'un travail dangereux ou l'exploitation sexuelle, de promouvoir les droits de l'homme et la démocratie, de préserver l'environnement ou encore de maîtriser l'accroissement de la population.

L'éducation est de plus en plus considérée comme un des meilleurs investissements financiers que les États puissent réaliser ».

(Martin, 2013)

INTRODUCTION

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) en collaboration avec Relais-femmes rendaient publique, en 2012, une étude exploratoire intitulée *Les conséquences du décrochage scolaire des filles*. Les deux organisations cherchaient alors à attirer l'attention sur cette réalité relativement peu explorée dans les nombreux ouvrages portant sur le décrochage scolaire et largement absente du paysage public et médiatique.

Malgré les nombreux échos dans les médias écrits, télévisuels et radiophoniques à cette première recherche axée sur les causes et les conséquences du décrochage scolaire des filles, force est de constater qu'il n'y a pas eu de changements notables dans la façon d'intervenir sur cette problématique : le gouvernement n'a pas modifié son approche ou poussé plus loin sa compréhension du phénomène du décrochage scolaire des filles, et les commissions scolaires ont maintenu, pour l'essentiel, les plans d'action existants relatifs à la persévérance scolaire.

La Fédération autonome de l'enseignement et Relais-femmes ont évalué, dans ce contexte, qu'il était nécessaire de poursuivre le travail et de s'attarder aux pistes de solutions les plus prometteuses. Deux ans plus tard, **la principale conclusion demeure : la scolarisation des filles est la clé de voûte de toute lutte contre le décrochage scolaire au Québec, celui des filles comme celui des garçons.**

Les deux organisations ont identifié dans cette deuxième phase les trois axes prioritaires d'intervention pour lutter efficacement contre le décrochage scolaire : l'éradication de la pauvreté, la lutte contre les stéréotypes sexuels et la nécessaire intervention pour soutenir les jeunes en situation d'adversité familiale.

Une recherche documentaire parmi les publications des 30 dernières années nous a également incités à revenir sur deux idées préconçues qui refont périodiquement surface comme étant des solutions au décrochage scolaire des filles, et ce, malgré l'absence d'études probantes : la non-mixité des écoles et l'accroissement de la présence des hommes dans la profession enseignante.

Enfin, la FAE et Relais-femmes se sont penchés sur deux conditions sans lesquelles la lutte contre le décrochage scolaire des filles sera difficile à court, moyen et long terme : le rétablissement du recensement long par le gouvernement canadien et l'application obligatoire de l'analyse différenciée selon les sexes par le gouvernement québécois et particulièrement par le ministère de l'Éducation.

Chapitre 1

Rappel de quelques faits saillants de l'étude exploratoire « Les conséquences du décrochage scolaire des filles »

Les résultats de l'étude exploratoire réalisée en 2012 par la FAE et Relais-femmes fournissent un éclairage nuancé sur les causes du décrochage scolaire chez les filles et une perspective jusqu'ici peu documentée sur les conséquences qui en découlent. Ces résultats servent à la fois de révélateurs et de motifs d'inspiration pour le présent travail. Nous tenons donc à rappeler ici quelques faits saillants dont il faut tenir compte dans toute approche visant à éradiquer le décrochage scolaire.

1.1 Les facteurs de décrochage chez les filles

L'origine sociale

L'origine sociale demeure le premier déterminant de la réussite scolaire, tant chez les garçons que chez les filles. Plusieurs études ont largement documenté la question et le lien entre pauvreté et décrochage scolaire s'impose maintenant incontestablement.

Les témoignages des participantes à la recherche exploratoire font également ressortir l'influence de l'origine sociale dans leur relation avec le milieu scolaire de même que son rôle dans l'émergence des autres facteurs qu'elles reconnaissent avoir été à l'origine de leur décision de quitter l'école :

- Près du quart ont évoqué l'adversité familiale, catégorie qui chapeaute les difficultés de tous ordres associées au milieu familial, comme l'absence de soutien parental, la violence physique et sexuelle, les comportements judiciairisés des parents et les contraintes imposées par ceux-ci, comme l'obligation d'assumer les tâches d'un parent malade. Par ailleurs, autant les décrocheuses sont parfois poussées par les parents à occuper un emploi rémunéré, autant elles peuvent avoir elles-mêmes le désir de se tourner vers le travail rémunéré.
- Dans une proportion de 38 %, elles mentionnent les difficultés d'apprentissage avec leur corollaire de démotivation et de découragement; la majorité des répondantes ajoutent que l'absence d'encadrement parental et de discipline a accentué ces problèmes et a joué un rôle significatif dans leur décision de quitter l'école.
- Sont également mentionnés, par certaines, quatre autres types de problèmes à la source de leur décrochage, soit :
 - les problèmes de type extériorisé, dont la toxicomanie et les problèmes de comportement;
 - la victimisation par les pairs;
 - la grossesse;
 - le désengagement scolaire marqué par un désintérêt général et un manque de sensibilité à l'égard de l'importance de compléter leurs études secondaires.

Il faut retenir de ces témoignages que les filles qui décrochent au niveau secondaire évoluent souvent dans un environnement familial démotivant, pour ne pas dire toxique, qui accentue les autres sources de difficultés rencontrées dans leur parcours scolaire. Les facteurs identifiés sont souvent interreliés et constituent une trame serrée sur laquelle se tisse le décrochage, ce qui confirme la complexité de la problématique.

L'importance de la scolarité des mères

L'importance du lien entre le faible niveau de scolarité des mères et l'abandon scolaire de leurs enfants ressort également des témoignages des répondantes à l'étude exploratoire : le peu de soutien parental pendant leur scolarisation, expérimenté par plusieurs de ces répondantes, découle assurément du fait que les mères de 77 % des répondantes ne détenaient pas de diplôme d'études secondaires (DÉS).

Quelques différences entre les garçons et les filles au regard du décrochage scolaire

Les difficultés scolaires ne sont pas le propre des filles, mais combinées à un manque de soutien parental, ce type de difficulté ressort comme plus déterminant pour elles que pour les garçons. Il semble également que les filles soient plus touchées que les garçons par les facteurs psychologiques ou les problèmes familiaux. Ces facteurs personnels, la plupart du temps intériorisés par les filles, passent plus souvent inaperçus en milieu scolaire et sont peu pris en compte dans les mesures de prévention du décrochage scolaire. Entre autres, on note que les filles sont deux fois plus sujettes à vivre des problèmes de dépression et que cette problématique demeure sous-estimée.

1.2 Les conséquences du décrochage scolaire des filles

Les répondantes à l'étude exploratoire montrent que le décrochage scolaire affecte lourdement leur situation économique, familiale et conjugale ainsi que leur vie sociale et personnelle. Les conséquences à caractère économique retiennent particulièrement notre attention, étant donné leurs répercussions aux plans individuel et collectif.

Des conséquences économiques plus sombres pour les filles

Sur le marché du travail, les décrocheurs sont souvent confinés à des emplois précaires et moins bien rémunérés. Cette réalité touche les garçons et les filles, mais les conséquences économiques frappent plus durement celles-ci. Les données de l'Institut de la statistique du Québec font ressortir que les femmes sans DÉS gagnent annuellement 16 414 \$ comparativement à 24 434 \$ pour les hommes dans la même situation. Les décrocheuses sur le marché du travail gagnent donc à peine 67 % du salaire des décrocheurs. Pour la même année de référence, soit 2008, le seuil de faible revenu était établi à 22 700 \$ pour une personne seule; les hommes sans DÉS échappaient donc de peu à la pauvreté, alors que les femmes s'y trouvaient maintenues.

Les répondantes à la recherche exploratoire confirment ces conséquences néfastes du décrochage scolaire : 19 % d'entre elles ont des emplois rémunérés à moins de 12 \$ l'heure et 61 % sont des femmes au foyer bénéficiaires de l'aide sociale ou dépendantes de leur conjoint.

La division du travail fondée sur le sexe renforce le phénomène observé. On retrouve une grande proportion de femmes sans diplôme d'études secondaires dans des métiers traditionnellement féminins mal rémunérés, principalement dans le secteur des ventes et des services.

Si les décrocheurs ne sont pas riches, les décrocheuses sont carrément pauvres, et lorsqu'elles ont des enfants à charge, leur situation financière est incontestablement périlleuse.

1.3 Le retour aux études : motivations et obstacles

Pour les filles, la présence des enfants constitue autant une motivation qu'un obstacle pour effectuer un retour aux études. Cela s'explique essentiellement par le fait que la responsabilité des soins et de l'éducation des enfants incombe encore, le plus souvent, aux femmes. Cette réalité favorise le rattrapage scolaire des garçons de 19 à 24 ans, mais tend à nuire au retour aux études des filles du même âge (Fédération autonome de l'enseignement, 2012). Les répondantes à l'étude exploratoire confirment cette réalité : 17 % seulement d'entre elles ont indiqué être inscrites dans un processus de formation, 17 % hésitent à effectuer un éventuel retour aux études et 10 % ne l'envisagent même pas. Par ailleurs, 50 % des femmes interrogées ont tout de même affirmé souhaiter s'engager dans un retour aux études au cours des cinq prochaines années.

Chez les décrocheurs, entre 60 % et 80 % de ceux qui décident de retourner à l'école à temps complet le font entre leur 19^e et leur 24^e année (FAE, 2012). Pour les filles, cette réalité diffère, et il y a lieu de s'inquiéter du sort, à moyen et long terme, des filles de cette tranche d'âge, dont la situation familiale empêche ou freine le retour aux études.

1.4 Des statistiques différentes

L'étude a mis en évidence les différences de perspective induites par les données utilisées pour mesurer les taux de décrochage scolaire. Ainsi, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)¹ fonde ses calculs sur le nombre de jeunes qui ne détiennent pas de DÉS à l'âge de 19 ans (21,6 % chez les garçons et 12,4 % chez les filles). De son côté, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et Statistique Canada fondent les leurs sur le nombre de jeunes sans DÉS à 24 ans et ne fréquentant plus un établissement scolaire (10,3 % chez les garçons et 6,6 % chez les filles). Ces différentes façons de mesurer dégagent un tout autre tableau de l'écart entre les garçons et les filles, qui se réduit alors considérablement.

Cette réduction de l'écart met en évidence que les deux types de données ne décrivent pas la même réalité. L'approche de l'OCDE et de Statistique Canada montre qu'entre 20 et 24 ans une plus grande proportion de garçons que de filles effectue un retour aux études, soulevant déjà un questionnement sur les motifs qui tiennent les filles davantage éloignées de la reprise d'un parcours scolaire.

Nous remarquons également que certains acteurs sociaux utilisent à des fins politiques les données de la non-obtention du diplôme à 19 ans, alors que d'autres se servent de celles à 24 ans selon les objectifs poursuivis. Pour notre part, nous croyons que les deux notions sont nécessaires pour avoir une vision adéquate et complète du phénomène du décrochage scolaire.

1. Il est à noter que depuis le moment de la rédaction de ce document, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a été remplacé par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR).

CHAPITRE 2

La scolarisation des filles : la clé de voûte de toute lutte contre le décrochage scolaire

L'importance de la scolarisation des filles est reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans son calcul de l'indice de milieu socio-économique (IMSE). En effet, depuis qu'on utilise l'indice de défavorisation, le Ministère reconnaît deux grandes variables auxquelles il accorde une pondération différente : la scolarité (ou la sous-scolarité) des mères (2/3 des points) et l'inactivité des parents (1/3).

Quand on sait que la pauvreté est le facteur prépondérant en ce qui a trait au décrochage scolaire, il est étonnant de constater que le décrochage des filles n'ait pas été la pierre angulaire sur laquelle faire reposer les grandes initiatives de promotion de la persévérance scolaire et de lutte contre le décrochage scolaire.

2.1 Une analyse différenciée : quelle analyse ?

La façon d'aborder le dossier au MELS nous amène en effet à nous poser cette question. Au moment de la publication du plan d'action 1997-2000, le gouvernement du Québec s'était engagé à donner suite aux engagements pris lors de la Quatrième conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes de 1995 (Secrétariat à la condition féminine, 2005), soit de faire une analyse différenciée selon les sexes (ADS) pour les grandes politiques publiques. Le ministère de l'Éducation a, bien entendu, été associé à cet engagement et à son expérimentation à la fin des années 1990.

L'ADS, rappelons-le, est « un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socio-économiques différentes qui les caractérisent. L'ADS permet de prendre des décisions éclairées dans le respect du principe de l'égalité entre les Québécoises et les Québécois.

L'analyse différenciée peut également être utilisée à des fins de révision ou de reconduction d'une politique. Il s'agit donc d'une approche génératrice de solutions bien adaptées aux réalités auxquelles elle s'applique et qui peut être aussi profitable aux hommes qu'aux femmes » (Secrétariat à la condition féminine, 1997).

Dans le dossier du décrochage scolaire, force est de constater que le MELS s'est limité à produire des statistiques sexuées qui ont fait ressortir que le décrochage scolaire des garçons était plus important que celui des filles. L'analyse plus fine des statistiques (causes et conséquences selon les sexes), que suppose inévitablement une analyse différenciée selon les sexes, a vraisemblablement été escamotée.

Pourtant, ce n'est qu'avec une telle analyse qu'il aurait été possible de comprendre les écarts entre la situation des filles et celle des garçons, d'en analyser les conséquences pour les deux sexes et de déterminer les solutions les plus appropriées pour chacun. Cette absence d'analyse teinte encore aujourd'hui, et à la défaveur des filles, le discours politique, public et médiatique sur le décrochage scolaire.

2.2 Les mères : toujours les premières responsables des tâches liées à l'éducation des enfants

Selon les données du ministère de la Famille, les hommes s'impliquent de plus en plus dans le partage des tâches domestiques et des soins des enfants (Ministère de la Famille, 2014) : jouer avec eux, les mettre au lit, aller les chercher à la garderie, etc.²

Par contre, quand il est question d'aider les enfants à faire leurs devoirs, cette responsabilité incombe majoritairement aux mères. Effectivement, l'aide aux devoirs est le plus souvent assumée par les mères dans une proportion de 62,9 %, une tâche partagée à peu près également dans 29 % des cas, et est la responsabilité première des pères dans seulement 6,9 % des cas (Ministère de la Famille, 2014). Même si nous pouvons déplorer cette hyperresponsabilisation des mères et son corollaire, l'hyporesponsabilisation des pères dans l'aide aux devoirs, nous devons en prendre acte.

Par contre, ces statistiques s'appliquent uniquement lorsqu'il y a deux parents présents pour s'occuper des enfants. Or, selon le profil des Québécoises, rendu public par le Conseil du statut de la femme, 76 % des familles monoparentales ont une femme à leur tête (Institut de la statistique, 2013a). Dans ces cas, les femmes sont les seules responsables de l'éducation des enfants.

Une trop grande proportion de mères cheffes de familles monoparentales n'ont pas complété leurs études secondaires. Si on veut que les jeunes reçoivent de la part du milieu familial l'accompagnement nécessaire à leur réussite, la scolarisation des mères doit être considérée comme étant de la plus haute importance.

Par ailleurs, nous ignorons l'état de la situation chez les mères issues de l'immigration récente, aucune donnée n'étant réellement disponible sur le sujet. Il est donc essentiel que le ministère de l'Éducation documente ce dossier avec toutes les nuances qui s'imposent. En effet, leur situation diffère si elles maîtrisent ou non la langue française à leur arrivée au pays et si elles ont été scolarisées ou non dans leur pays d'origine.

2.3 La lutte contre le décrochage des filles : la voie prometteuse

Dans les prochaines politiques ou prochains plans de lutte contre le décrochage scolaire, des actions doivent être menées prioritairement à l'intention des filles, compte tenu des impacts complexes et majeurs soulevés dans la présente analyse. Cette lecture, loin d'être une interprétation isolée, converge en tous points avec celle mise de l'avant par l'UNESCO, à savoir « que les nouveaux objectifs mondiaux de l'éducation doivent accorder la priorité aux filles » (UNESCO, 2014).

Les données de l'étude de 2012 sont très probantes : la lutte contre le décrochage scolaire des filles est primordiale, non seulement pour rehausser leur niveau de scolarité et leur donner des outils pour échapper à la pauvreté, mais aussi pour soutenir et renforcer la fréquentation scolaire de leurs enfants.

En d'autres mots, en plus de contribuer au mieux-être des filles et à l'égalité de fait entre les sexes, la lutte contre le décrochage scolaire des filles pourrait également s'avérer l'une des voies les plus prometteuses pour soutenir la persévérance scolaire de tous les enfants du Québec.

2. En effet, des données extraites de l'Enquête longitudinale sur le développement des enfants du Québec (ELDEQ) permettent de constater un partage plus égalitaire en ce qui a trait aux tâches liées au jeu et à la participation à des activités avec les enfants. On remarque également que c'est la seule tâche pour laquelle la prise en charge est plus fréquemment effectuée par un père (18,5 %) que par une mère (10,6 %). Cependant, d'autres tâches demeurent largement prises en charge par les mères.

CHAPITRE 3

Trois axes d'intervention prioritaires

En novembre 2014, le Vérificateur général du Québec notait « que le Ministère n'exerce pas pleinement son leadership auprès des commissions scolaires à l'égard de la persévérance et de la réussite scolaires ». Il remarquait également « que de nombreuses priorités et orientations ministérielles ont été élaborées et se sont accumulées au fil du temps. Or, elles ne sont pas nécessairement fondées sur une vision intégrée des besoins prioritaires et une analyse des enjeux, ce qui ne permet pas d'orienter clairement les actions dans une perspective à long terme » (Vérificateur général du Québec, 2014).

Des données probantes ont été publiées, au fil des ans, voire des dernières décennies, tant par des chercheurs universitaires que par le Conseil supérieur de l'éducation. Pourtant, elles ont été ignorées par les décideurs politiques.

Nous postulons que les trois axes d'intervention prioritaires que devrait établir le ministère de l'Éducation pour lutter efficacement contre le décrochage scolaire sont : l'éradication de la pauvreté, la lutte contre les stéréotypes sexuels et, dans le cas du décrochage scolaire des filles, le soutien dans un contexte d'adversité familiale.

3.1 L'éradication de la pauvreté

La nécessité de s'appuyer sur une définition qui couvre une large perspective de la pauvreté

Pour plusieurs, la pauvreté se résume à sa dimension économique, occultant ainsi les autres aspects qu'elle peut revêtir. En 1979, le Conseil supérieur de l'éducation proposait pour sa part une définition plus globale et particulièrement pertinente au regard des facteurs de décrochage scolaire aujourd'hui reconnus.

« La pauvreté est à la fois un phénomène économique, social et culturel. Du point de vue économique, elle consiste à la privation de biens essentiels répondants aux besoins vitaux : se nourrir, se loger, se vêtir. Du point de vue social, c'est l'absence de contrôle sur les institutions et la dévalorisation. Du point de vue culturel, c'est l'imposition des valeurs des classes dominantes, la dépendance, la frustration. La pauvreté n'est donc pas uniquement une privation de biens matériels, mais aussi une absence de contrôle et de pouvoir social » (CEQ, 1991).

Cette définition de la pauvreté met en relief les aspects sociaux de la défavorisation. Elle fait référence aux enjeux de pouvoir que vivent les personnes en situation de pauvreté et à l'exclusion sociale qui les attend trop souvent. Cette exclusion sociale influence à son tour la fréquentation scolaire, celle-ci ayant des liens étroits avec la réussite sociale et économique des parents.

La défavorisation socio-économique reconnue comme facteur de décrochage scolaire par les instances publiques

Avant même les facteurs reliés à l'école, à la famille ou à des situations personnelles, la pauvreté est ciblée comme premier déterminant du décrochage scolaire chez les jeunes des deux sexes. Les instances gouvernementales reconnaissent depuis longtemps ce lien entre la défavorisation socio-économique et le décrochage. Entre autres, le ministère de l'Éducation établissait déjà, en 1992, « une corrélation étroite entre les risques de décrochage et les niveaux de revenus des parents » (Lessard, 1992). L'année suivante,

Statistique Canada confirmait le phénomène et affirmait que le « taux d'abandon scolaire est deux fois plus élevé dans les milieux socio-économiques faibles » (Bouchard, Boily, Proulx, 2003).

	GARÇONS	FILLES	ÉCART G/F
MILIEU DÉFAVORISÉ (MD)	35,9 % de décrochage scolaire	26,1 % de décrochage scolaire	Écart : 9,8 %
MILIEU FAVORISÉ (MF)	15,6 % de décrochage scolaire	8,7 % de décrochage scolaire	Écart : 6,9 %
Écart MD/MF	Écart : 20,3 %	Écart de 17,4 % (LOCAT, 2014)	Écart de 17,4 % (LOCAT, 2014)

À la lecture de ce tableau, il est clair que l'écart entre milieux défavorisés et milieux favorisés est beaucoup plus significatif que celui entre garçons et filles, ce qui vient illustrer concrètement que l'éradication de la pauvreté est prioritaire lorsqu'on parle de lutte contre le décrochage scolaire.

Déjà en 2009, la FAE déplorait que la lutte contre la pauvreté ne soit pas une assise importante de la lutte contre le décrochage scolaire. La Fédération illustre, en mars 2009 (FAE, 2009), le lien entre pauvreté et décrochage en comparant les pourcentages observés dans un quartier favorisé de Montréal avec ceux de deux quartiers socio-économiquement défavorisés : « Le décrochage scolaire se situe à 6 % à Westmount, mais dépasse les 40 % dans des quartiers comme Pointe St-Charles ou Parc Extension » (La Presse canadienne, 2009).

La défavorisation socio-économique reconnue, mais... insuffisamment combattue

Malgré la reconnaissance de l'incidence de la pauvreté sur le décrochage scolaire par les milieux intéressés, les actions pour enrayer la pauvreté ont, à ce jour, donné peu de résultats.

L'action des gouvernements, loin de la coupe aux lèvres

Le gouvernement du Québec

Le préambule de la Loi visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale (Projet de loi n° 112), sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec en décembre 2002, semblait refléter une forte volonté politique de s'attaquer en profondeur aux différentes dimensions de la pauvreté :

« Les buts poursuivis par la stratégie nationale sont de promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et de lutter contre les préjugés à leur égard, d'améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent dans la pauvreté et qui sont exclues socialement, de réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale, de favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société, de même que de développer et de renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise » (Québec, 2002).

Pourtant, 12 ans après l'adoption de cette Loi, les familles bénéficiaires de l'aide sociale dans lesquelles vivent la grande majorité des jeunes décrocheuses et décrocheurs sont toujours maintenues dans un tel état de pauvreté que la réalité discrédite le discours gouvernemental. Par exemple, une famille monoparentale composée d'un adulte et d'un enfant d'âge scolaire bénéficie en 2014 « d'un revenu annuel de 16 707 \$, incluant l'ensemble des aides gouvernementales (aide sociale et prestations familiales) » (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2013). Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la famille monoparentale en question doit assurer sa survie avec un revenu annuel deux fois inférieur au

seuil de faible revenu de 32 131 \$ (CARRA, 2014), reconnu par les institutions québécoises pour une famille répondant aux mêmes caractéristiques.

En 1977, « une personne travaillant 40 heures par semaine, au salaire minimum, avait des revenus équivalant à 99 % du seuil de faible revenu » (Au bas de l'échelle, 2006). Au salaire minimum aujourd'hui, dans le secteur des services par exemple, et à raison de 40 heures par semaine, ce qui est le cas de plusieurs des répondantes de l'étude exploratoire de 2012, le revenu brut de cette même cheffe de famille monoparentale n'atteint que 21 112 \$, soit 65 % du seuil de faible revenu. Le travail ne représente donc pas, pour cette femme, un moyen de sortir de la pauvreté.

De nombreuses organisations, dont nous sommes, considèrent que les mesures d'austérité du gouvernement du Québec précariseront davantage les 842 000 Québécoises et Québécois à l'aide sociale (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2014b), alors que leurs prestations ne couvrent déjà pas leurs besoins de base.

Précisons ici que dans la longue liste des mesures d'austérité annoncées, le gouvernement a aboli le *Supplément de retour au travail*, prestation d'un montant de 500 \$, qui vise à éliminer les obstacles potentiels liés à un début d'emploi (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2004), tout comme il effectuera des coupes récurrentes dans les Centres locaux d'emploi dont le mandat est de soutenir le retour au travail des personnes assistées sociales (Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2014a). Au total, et seulement avec les annonces budgétaires de mai 2014, le gouvernement du Québec indique des cibles de réduction des dépenses de 110 millions de dollars au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Lessard, 2014).

Le gouvernement du Canada

La Chambre des communes adoptait à l'unanimité, en 1989, une résolution visant l'élimination avant l'an 2000 de la pauvreté chez les enfants au Canada. Deux décennies plus tard, en 2009, la Chambre des communes poussait plus loin ses engagements et votait à l'unanimité en faveur de l'élaboration « d'un plan immédiat pour éradiquer la pauvreté pour tous au Canada » (Conference Board of Canada, 2013).

Vingt-cinq ans plus tard, force est de constater que ces engagements ont suscité beaucoup d'espoir sans toutefois produire les résultats escomptés. En 2013, le *Conference Board of Canada* indiquait que « malgré un certain succès initial en matière de réduction de la pauvreté infantile à partir du milieu des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990, le taux de pauvreté des enfants a augmenté entre le milieu des années 1990 et la fin des années 2000 pour s'établir à 15,1 %, ce qui classe le Canada 15^e parmi 17 pays semblables³ [...] Plus d'un enfant canadien sur sept vit dans la pauvreté, dans un des pays les plus riches du monde » (Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, 2013).

Que penser des engagements gouvernementaux ?

Quelle conclusion tirer de l'état de situation décrit ci-dessus, sinon que l'éradication de la pauvreté demeure, à plusieurs égards, un vœu pieux et que les engagements gouvernementaux n'ont pas été accompagnés de plans d'action suffisamment musclés. L'écart entre les riches et les pauvres ne cesse de croître, et l'égalité des chances pour les enfants issus des milieux socio-économiquement défavorisés s'en trouve gravement compromise.

Il devient urgent de briser le cercle vicieux résultant du rapport entre pauvreté et faible scolarisation. Faire autrement, c'est renoncer à ce que le rapport Parent mettait de l'avant, à savoir que l'école doit être un outil favorisant l'égalité des chances ainsi que la mobilité et l'intégration sociale.

3. Dans l'ordre décroissant, ces pays sont le Danemark, la Finlande, la Norvège, la Suède, l'Autriche, l'Allemagne, la France, la Hollande, la Suisse, la Belgique, l'Irlande, l'Ukraine, l'Australie, le Japon, le Canada, l'Italie et les États-Unis.

Oser allier le geste à la parole

Les gouvernements fédéral et provincial doivent agir en fonction de leurs juridictions respectives pour éliminer la pauvreté et réduire les écarts qui maintiennent tant de familles dans un état de vulnérabilité. L'action étatique doit se traduire dans les politiques sociales, d'éducation, d'emploi et de justice, partout où il est possible de faire une différence.

Des expériences de revenu minimum ont déjà fait leurs preuves, et il serait intéressant de chercher à les transposer dans d'autres milieux où la pauvreté sévit. L'analyse du projet qui s'est déroulé dans la ville de Dauphin au Manitoba, entre 1974 et 1979, a permis de noter que grâce au programme mis en place les étudiantes et étudiants ont consacré plus de temps aux études et que le nombre de retours à l'école a augmenté. Une diminution considérable des hospitalisations a également été enregistrée (Couturier, 2013b). Malheureusement, le projet a été abandonné à la suite de la défaite des principaux défenseurs de ce projet, et il aura fallu attendre 2007 pour une analyse rigoureuse des retombées concrètes du projet (Couturier, avril 2013a). Quoi qu'il en soit, le programme a prouvé sa rentabilité et pourrait inciter des expériences de même nature au Québec. En janvier 2015, le sénateur Art Eggleton ramenait d'ailleurs cette proposition d'un revenu minimum garanti (Eggleton, 2015). Rappelons qu'en 2001, l'actuel ministre de l'Éducation, François Blais, publiait un essai (Blais, 2001) dans lequel il faisait la promotion d'un revenu minimum garanti pour tous.

Le décrochage coûte cher aux décrocheuses et décrocheurs

Les jeunes qui décrochent de l'école paient ensuite très cher pour la décision qu'ils ont prise. L'économiste Pierre Fortin, professeur à l'UQAM, estimait en 2008 que le jeune sans DÉS a un salaire 15 % inférieur à celui du jeune qui détient ce diplôme et un taux d'emploi 10 % inférieur à ce dernier. Au cours de sa vie, le jeune décrocheur gagnera 460 000 \$ de moins que celui qui a un DÉS. Pour l'ensemble des décrocheurs du Québec, ce coût atteindra 300 millions de dollars d'ici 2020 (Cyberpresse, 2008). Et il ne faut pas oublier que l'étude exploratoire sur les conséquences du décrochage des filles a démontré que celles-ci écopent considérablement plus que les garçons.

Le décrochage coûte cher à la société

Le décrochage scolaire est un fléau économique pour la société. Le Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaire estime au coût faramineux de « 1,9 milliard de dollars l'enjeu économique relié au décrochage. [...] ce manque à gagner comprend les impôts et les taxes non perçus ainsi que les dépenses sociales additionnelles généralement associées au décrocheur moyen au cours de toute sa vie. » (Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires, 2009). Au Canada, « la facture grimpe à 37 milliards de dollars par année, selon une étude réalisée par le Conseil canadien sur l'apprentissage » (Dion-Viens, 2009).

Ces chiffres parlent d'eux-mêmes; il est clair que la société ne peut se permettre d'assumer les conséquences financières exponentielles du décrochage. Vu sous cet angle, le coût pour sauver un décrocheur, dont on estime qu'il se situe entre 10 000 \$ et 20 000 \$ (Carrefour éducation, 2009), représente même un investissement. S'attaquer au décrochage est une entreprise qui ne réussira donc que si les décideurs consentent à y injecter les sommes nécessaires et à en faire une priorité.

On ne répétera jamais assez que la défavorisation socio-économique est le déterminant le plus important du décrochage scolaire, tant chez les garçons que chez les filles. Par ailleurs, dans les milieux défavorisés, le décrochage scolaire ressort comme étant grandement relié à la sous-scolarisation des mères et à leur difficulté à accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire. Cette réalité est bien connue et doit être prise en compte dans son entièreté quand vient le temps d'orienter l'action.

La pauvreté : une responsabilité collective

« Certaines études tendent à démontrer qu'un changement rapide de statut économique – par exemple le fait qu'une entreprise construise une usine ou un grand magasin dans un milieu défavorisé et que plusieurs familles se voient offrir des emplois rémunérateurs – contribue à l'augmentation du taux de réussite scolaire des enfants de ces familles.

Ces données remettent en question la responsabilité individuelle de la réussite ou de l'échec à l'école. Elles incitent aussi à exiger des gouvernements qu'ils cessent de mettre en place des politiques qui appauvrissent les plus pauvres et qu'ils proposent des politiques plus musclées pour combattre la pauvreté » (Archambault, 2012).

3.2 Lutter contre les stéréotypes sexuels

*« Les stéréotypes sont comme les mauvaises herbes.
On a beau tout faire pour les exterminer,
ils réapparaissent dès qu'on a le dos tourné. »*

JACQUES ST-AMANT (GERVAIS, 2009)

Outre le fait que l'étude exploratoire ait mis en lumière l'impact des stéréotypes sexuels sur la réussite ou l'échec scolaire des filles, elle a aussi fait ressortir les conséquences de l'influence de la division sexuelle du travail sur le retour aux études et sur le type d'emplois qu'elles occupent. Pour contrer le décrochage scolaire, la FAE et Relais-femmes considèrent donc prioritaire de déconstruire cet aspect névralgique du discours touchant les rôles sociaux sexués qui sont si fortement intégrés par les jeunes.

Le rôle des stéréotypes sexuels pointé du doigt depuis 20 ans

Dès 1995, une coalition de groupes d'études et de recherche féministes universitaires soulevait la question des stéréotypes dans son mémoire à la Commission des États généraux sur l'éducation (Cousineau et al., 1995). Il y était rapporté que « des chercheurs et des chercheuses ont établi un lien entre l'adhésion plus ou moins grande aux stéréotypes sexuels et la performance scolaire. Ils soutenaient que les élèves qui adhèrent le moins aux rôles sociaux associés à leur sexe sont ceux qui réussissent le mieux. Or, les filles des nouvelles générations rejettent davantage que les garçons les rôles traditionnels. Les garçons et les filles des milieux socio-économiquement défavorisés sont les élèves qui, en général, intègrent le plus les valeurs et les comportements stéréotypés ». Ce constat amenait la coalition à conclure : « plutôt que la réforme de l'école pour l'adapter aux garçons, ce sont la promotion de valeurs égalitaires et le développement optimal du potentiel de chaque élève, indépendamment de son sexe, qui prennent un caractère primordial » (Cousineau et al., 1995).

En 1999, c'était au tour du Conseil supérieur de l'éducation d'attirer l'attention sur l'influence des stéréotypes. Dans son avis *Pour une meilleure réussite des garçons et des filles*, il affirmait : « Plus un élève – qu'il soit garçon ou fille – adhère aux stéréotypes propres à son sexe, plus cet élève se retrouve à distance du monde scolaire, c'est-à-dire en difficulté scolaire. Inversement, plus l'élève résiste à cette assignation sociale, telle que véhiculée par les rapports sociaux de sexe, plus il est en situation de proximité scolaire » (Conseil supérieur de l'éducation, 1999).

En 2003, Pierrette Bouchard, une sommité dans l'analyse du décrochage scolaire au Québec, publiait une recherche qui concluait : « [...] qu'il y avait sensiblement plus de garçons parmi les élèves stéréotypés et sensiblement plus de filles parmi le groupe d'élèves qui remettent en question les stéréotypes » (Bouchard, Boily, Proulx, 2003).

En 2009, le chercheur Jacques St-Amant confirmait également ce point de vue quand il affirmait : « On a plutôt constaté que plus les filles s'éloignent du stéréotype de la « petite fille modèle », plus elles réussissent. Ce principe se vérifie également chez les garçons; moins ils se conforment aux stéréotypes associés à leur sexe, plus ils réussissent à l'école. Le hic, c'est qu'ils adhèrent deux fois plus aux stéréotypes que les filles : 88 % contre 44 %.

Ces données viennent nuancer de façon importante les statistiques brutes sur l'écart entre le décrochage scolaire des garçons et celui des filles.

L'adhésion aux stéréotypes : une réalité prise au sérieux ?

Certaines des voies choisies pour combattre le décrochage scolaire laissent croire que la corrélation entre celui-ci et les stéréotypes sexuels, établie pourtant depuis plus de 20 ans, n'a pas vraiment mis le milieu scolaire en alerte, notamment en ce qui a trait aux choix de certains types d'activités parascolaires ou sportives.

Les activités parascolaires ont occupé une place centrale dans la lutte contre le décrochage, et l'activité physique a été particulièrement valorisée. À juste titre, il faut en convenir, car une grande proportion des jeunes sont inactifs au plan physique, ce qui nuit globalement à leur état de santé et à leur rendement scolaire. Par contre, les activités sportives choisies renforcent parfois les stéréotypes plus qu'elles ne les combattent.

Le deuxième axe prioritaire que nous proposons est donc une intervention systématique pour contrer les stéréotypes sexuels, telle que prévue dans l'orientation n° 1 de la Politique pour que l'égalité de droit devienne l'égalité de fait (Secrétariat à la condition féminine, 2011).

3.3 Comprendre et intervenir sur l'adversité familiale

Les répondantes à l'étude exploratoire menée par la FAE et Relais-femmes confirment, par leurs témoignages, le point de vue exprimé par les chercheuses et chercheurs qui étudient la question du décrochage scolaire : plusieurs facteurs individuels, institutionnels et sociaux expliquent leur décrochage scolaire.

Ces répondantes ont, en effet, mis en évidence que les filles décrochent de l'école secondaire en raison de difficultés pouvant être regroupées en trois grandes catégories : l'adversité familiale, les difficultés scolaires et les déterminants relationnels et sociaux, comme l'intimidation, la grossesse, etc.

La recherche exploratoire de 2012 met en évidence le fait que l'adversité familiale semble être le facteur prépondérant.

D'ailleurs, à la lumière de cette recherche, le Congrès de la Fédération autonome de l'enseignement votait, en juin 2013, la création d'une bourse « Jeune raccrocheuse ». La première lauréate de cette bourse a reçu son prix en octobre 2014, à la suite de l'étude d'une quarantaine de dossiers de candidatures qui ont mis en relief la toxicité de certains milieux familiaux et leur influence sur la fréquentation scolaire.

Certains des témoignages reçus, liés à l'adversité familiale, méritent d'être rapportés ici :

« Mon primaire s'est bien déroulé en général, je me suis vue acquérir d'excellents résultats malgré le fait que de graves problèmes familiaux s'étaient installés [...] Ils ont persisté tout au long de mon secondaire. À la fin du secondaire, ma situation familiale s'est aggravée [...] j'ai été dans l'obligation de mettre une pause à mes études et de travailler à temps plein pour subvenir à mes besoins ». Candidate n° 47

« J'ai quitté l'école en fin de secondaire III. J'étais dans une situation familiale difficile. Finalement, je me suis retrouvée à la rue ». Candidate n° 43

Les recherches révèlent également que les garçons qui éprouvent des difficultés ont davantage tendance à attirer l'attention sur eux par des comportements extériorisés, alors que les filles intériorisent davantage certains de leurs problèmes qui se traduisent par anxiété, dépression et autres problèmes d'ordre familial notamment. Le comportement non perturbateur des filles les maintient dans l'ombre, rendant plus difficile le dépistage des éléments déclencheurs de leur décrochage. Leurs besoins n'en sont pas moins grands ou moins importants.

Si l'on ajoute à cette équation le fait que de nombreux services complémentaires dans les écoles ont fait l'objet de compressions budgétaires dans les années 1990 et qu'ils continuent depuis à s'atrophier, nous obtenons une situation explosive pour les jeunes qui se retrouvent sans soutien et sans ressources vers lesquelles se tourner.

Effectivement, les services sociaux et de santé⁴ offerts ont été réduits à leur plus simple expression tant dans les écoles que dans les CLSC. Entre 1996 et 1998, les associations patronales en éducation dénonçaient une réduction de 700 postes de professionnels offrant des services directs aux élèves du Québec⁵, ce qui ne les a toutefois pas empêchés, quelques années plus tard, d'utiliser les enveloppes budgétaires prévues pour les services psychosociaux au profit des services de *conseillance* pédagogique, accentuant ainsi la pénurie de services directs aux élèves.

Le personnel infirmier ou celui œuvrant dans le domaine psychosocial (travailleuses sociales, psychologues, ergothérapeutes, etc.) ont, en pratique, disparu des écoles primaires et secondaires du Québec. Leur présence est aujourd'hui l'exception plutôt que la règle.

De récentes déclarations de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) n'ont guère de quoi rassurer. Selon l'Association, la situation, dans les prochaines années, risque de se détériorer encore plus avec les coupes de 600 millions de dollars annoncées en 2014 dans le budget de la santé et des services sociaux. Diane Lavallée, sa porte-parole, donnait en exemple, « le retrait de deux infirmières supplémentaires des écoles du quartier dans le seul CSSS Ahuntsic-Montréal-Nord » (Orfali, 2014).

L'Ordre des psychologues lançait un appel à la raison à l'été 2014 en écrivant que « la pénurie déjà existante en milieu scolaire sera renforcée si les *coupsures* (sic) font en sorte que la charge de ceux qui restent est inacceptable. Les parents qui en ont les moyens se tourneront vers le secteur privé pour obtenir des services. Cela signifie que les enfants de milieu défavorisé, qui ne sont pas généralement ceux qui présentent le moins de problématiques complexes, seront laissés pour compte. Ce sont pourtant ceux pour qui la réussite scolaire est à la fois la plus menacée et, le plus souvent, la seule planche de salut » (Charest, 2014).

Que ce soit du côté des directions d'établissement, des enseignantes et enseignants, des chercheuses, des professionnelles et professionnels en santé et services sociaux, amputer ces services est un mauvais choix quand on en évalue la portée à court, moyen et long terme. Comment expliquer que le MELS et le gouvernement du Québec ne soient pas partie prenante de ce large consensus ?

4. Travailleuses sociales, psychologues, ergothérapeutes, infirmière, etc.

5. Déclaration conjointe des représentants du réseau scolaire primaire et secondaire dans le cadre de la campagne électorale 1998 à Montréal, Coupures en éducation - Des conséquences aux effets durables, 16 novembre 1998.

CHAPITRE 4

Faux problèmes, fausses solutions

La FAE et Relais-femmes se penchent plus particulièrement sur les fausses solutions qui ont reçu un accueil plutôt favorable de la part des décideurs, mais dont la faiblesse ou même l'absence d'impact ressort des recherches et analyses qui y sont consacrées. Ces fausses solutions découlent de faux problèmes, soit la mixité des écoles et la féminisation de la profession d'enseignante.

4.1 Promouvoir la non-mixité des écoles

Pour que garçons et filles aient accès à la même éducation, le rapport Parent (Conseil du statut de la femme, 2008) proposait, en 1964, la mixité des écoles. Le rapport se montrait branché sur les nouvelles réalités sociales et misait sur l'égalité des chances à l'école pour favoriser le plein épanouissement personnel et professionnel des personnes des deux sexes.

Par contre, les personnes convaincues qu'une école de garçons respecterait davantage les valeurs propres au genre masculin rejettent cette perspective et proposent comme piste de solution au décrochage scolaire des garçons le retour à des écoles non mixtes.

Doit-on accorder de la crédibilité à l'argument voulant que le parcours scolaire des garçons soit favorisé, au niveau secondaire, par la non-mixité des écoles ? Plusieurs se sont posé la question et la mixité est devenue un sujet de recherche en éducation.

Si on se fie aux résultats de ces recherches, la mixité ne nuit pas aux garçons. Elle leur serait même plus favorable qu'aux filles. En 1999, le Conseil supérieur de l'éducation rapportait le constat suivant : « Certaines études font ressortir que sur le plan des performances, la mixité favorise plus les garçons que les filles » (Conseil supérieur de l'éducation, 1999).

4.2 Accroître la présence des hommes dans la profession enseignante

Certains des propos dénonciateurs sur la féminisation de la profession d'enseignant ont eu des échos jusqu'à l'Assemblée nationale. En 2009, par exemple, le gouvernement du Québec a fait savoir qu'il souhaitait « convaincre plus de jeunes hommes de se tourner vers la profession d'enseignant » (Nadeau, 2009). La ministre libérale Michelle Courchesne disait même : « il faut se pencher sur les facultés des sciences de l'éducation pour voir comment on peut améliorer le recrutement » (Nadeau, 2009). L'article dans lequel ces propos étaient rapportés concluait : « Les experts consultés estiment que la faible représentation masculine chez les professeurs représente un problème, surtout pour les garçons qui sont peu motivés à l'école » (Nadeau, 2009).

En 2010, la porte-parole de la Fédération québécoise des directions d'établissement abondait dans le même sens. Elle estimait « que la présence d'hommes dans les écoles peut avoir un impact sur le décrochage scolaire » (Agence QMI, 2010).

On a même vu l'émergence d'un vocabulaire totalement péjoratif destiné à décrier la féminisation de la profession; comme si féminisation et problèmes scolaires des garçons allaient de pair. Entre autres, des chercheurs parlent, depuis 2010, de « matantisation⁶ » de la profession, de « moumounisation »

6. Déclaration d'Égide Royer à l'Émission Huis Clos, Télé-Québec, 7 janvier 2011.

(Guéricolas, 2009) des garçons, et font porter aux enseignantes la crise d'identité masculine et la non-réussite des garçons.

L'avis du Conseil supérieur de l'éducation, *Pour une meilleure réussite des garçons et des filles*, rendu public en 1999, et portant sur le décrochage scolaire dans trente-deux pays, n'est pas venu appuyer la thèse voulant que la prédominance de femmes dans l'enseignement nuise à la persévérance scolaire des garçons. En France, par exemple, le taux de femmes au sein de la profession est de 67 %, et c'est dans ce pays que l'écart entre le décrochage des garçons et celui des filles est le plus bas. Au Danemark, par ailleurs, pays où l'écart entre les filles et les garçons est le plus grand, les femmes ne représentent que 57 % du corps enseignant, faisant donc ainsi une plus large place à la présence masculine.

Les données rapportées par le Conseil devraient nous convaincre de chercher d'autres facteurs et variables que la présence des femmes dans l'enseignement pour expliquer le décrochage des garçons.

CHAPITRE 5

Outils indispensables

Aux chapitres 3 et 4, nous avons identifié trois axes prioritaires d'action pour contrer le décrochage scolaire des filles et démystifier deux faux problèmes menant à de fausses solutions. Dans ce chapitre, nous voulons attirer votre attention sur l'importance de deux outils indispensables pour appuyer cette lutte contre le décrochage des filles : le recensement long obligatoire et l'analyse différenciée selon les sexes.

5.1 Revenir au recensement long obligatoire

En 2010, le gouvernement Harper annonçait son intention de mettre fin au recensement long et à l'obligation pour toutes et tous d'y répondre sous prétexte que cet exercice coûtait trop cher aux Canadiennes et Canadiens et qu'il voulait protéger les citoyens d'une intrusion de l'État (La Presse canadienne, 2014) dans leur vie.

S'en est suivie une importante tempête médiatique. Des dizaines d'éditorialistes ont critiqué sévèrement le gouvernement Harper, des sociétés savantes et des groupes d'intérêts se sont coalisés pour tenter de renverser cette décision, alors que la Cour fédérale a été saisie du dossier et le statisticien en chef a démissionné de ses fonctions (Prévost, Lachapelle, 2012). Aucune protestation n'a permis de renverser cette décision gouvernementale de dernière minute (Radio-Canada et La Presse canadienne, 2010).

En 2011, l'obligation de remplir le formulaire long a été abandonnée. Comble de l'ironie, non seulement le gouvernement n'a pas réalisé d'économies, mais « l'enquête nationale auprès des ménages a coûté aux contribuables 22 millions de dollars de plus que le recensement long qu'elle a remplacé » (Beeby, 2014).

Quant aux données, elles sont moins fiables, conclut le vérificateur général du Canada, Michael Ferguson. « Statistique Canada en est venu à retirer les résultats d'une municipalité sur quatre et d'autres sous-divisions du recensement, parce que les chiffres n'étaient pas fiables [...] Cela prive des utilisateurs potentiels de données fiables dans 25 % des régions géographiques » (La Presse canadienne, 2014), affirme-t-il.

Or, ces données sont essentielles. Ce sont, en effet, les enquêtes de Statistique Canada qui permettaient d'avoir de l'information sur la scolarité des femmes, leur niveau de revenu, leur situation matrimoniale, le nombre d'enfants qu'elles ont et le lieu où elles vivent.

Ce sont également les résultats de l'enquête fédérale qu'utilise le ministère de l'Éducation pour déterminer l'indice de milieu socio-économique (IMSE) et garantir aux écoles en milieu défavorisé des ressources financières supplémentaires.

La décision fédérale remet également en question, à moyen et long terme, le projet CartoJeunes, lancé en novembre 2014, qui permet aux intervenants du monde de l'éducation et de la santé d'avoir accès à 50 indicateurs différents que l'on peut croiser avec les données provenant de 1 200 municipalités, 102 municipalités régionales de comté (MRC) et 17 régions selon des critères garçons et filles.

En décembre 2013, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) invitait le gouvernement fédéral à reconsidérer sa décision de 2010 en vue de l'Enquête nationale auprès des ménages prévue en 2016. Il ne fait aucun doute pour l'Institut que, si le gouvernement fédéral maintient sa décision en 2016, les provinces et territoires devront soit se passer de ces informations ou assumer des coûts importants pour obtenir par d'autres moyens une partie de ces informations, nécessaires à leur prise de décisions (Institut de la statistique du Québec, 2013b).

Pour l'ISQ, il y va « de l'intérêt public puisque la qualité de l'information statistique doit être irréprochable puisqu'elle sert de base aux choix des priorités gouvernementales et à l'élaboration des politiques et des programmes publics qui en découlent. En définitive, cette décision du gouvernement fédéral porte atteinte à la saine gestion des fonds publics » (Institut de la statistique du Québec, 2013b). De plus, c'est toute la qualité de la recherche sociale qui est mise en péril par cette déplorable décision du gouvernement canadien.

La FAE et Relais-femmes partagent ce point de vue et espèrent que les élections fédérales, prévues en 2015, permettront de faire avancer ce dossier dans le sens souhaité.

5.2 Appliquer l'analyse différenciée selon les sexes

Lorsque les données statistiques sexuées sur le décrochage scolaire ont été rendues publiques, elles ont eu l'effet d'un électrochoc : le décrochage scolaire des garçons était plus important que celui des filles. Malheureusement, le ministère de l'Éducation s'est limité à produire ces statistiques sexuées, mais n'a pas procédé à l'étape subséquente : l'analyse des données recueillies. Ce manque a eu pour effet de rendre quasi invisible le décrochage scolaire des filles, comme si cette réalité n'existait tout simplement plus et que le Ministère n'avait plus à s'en préoccuper.

Il aura fallu attendre l'étude exploratoire de 2012, réalisée par la FAE et Relais-femmes, pour démontrer que la situation des jeunes décrocheuses est beaucoup plus alarmante que ne le laissent voir les statistiques brutes. Entre autres, l'étude a fait la démonstration que les facteurs conduisant au décrochage des filles différaient de ceux des garçons et que les conséquences du décrochage n'étaient pas les mêmes pour les deux sexes.

Étant donné la conclusion à laquelle en arrivent la FAE et Relais-femmes quant à la nécessité de cibler expressément le décrochage scolaire des filles, les deux organisations sont d'avis qu'il faut non seulement tenir à jour les données statistiques qui les concernent, mais qu'il est également urgent de procéder à des analyses différenciées selon les sexes (ADS). Cela ne devrait pas être une option, mais une obligation pour le gouvernement, conformément à la Politique d'égalité entre les femmes et les hommes toujours en vigueur.

CONCLUSION

La mise en œuvre de mécanismes de réussite scolaire exige de poser des gestes sur plusieurs fronts :

Recommandation générale

Faire de la scolarité des femmes la pierre angulaire de tout plan de lutte contre le décrochage scolaire

Attendu que le décrochage scolaire des filles a une incidence directe sur la scolarité des enfants qu'elles auront, garçons ou filles;

Attendu qu'une faible scolarité condamne plus souvent qu'autrement les femmes à la dépendance et à la précarité économique;

Attendu que l'Unesco met l'éducation des filles au premier rang des nouveaux objectifs de l'éducation après 2015;

Nous recommandons que :

- 1. La lutte contre le décrochage scolaire des filles devienne la pierre angulaire du plan de lutte gouvernemental contre le décrochage scolaire des filles et des garçons.**

Trois axes prioritaires

Axe n° 1 : éradiquer la pauvreté

Attendu que la pauvreté est le facteur prépondérant menant au décrochage scolaire;

Attendu qu'une personne travaillant à temps plein au salaire minimum vit sous le seuil de la pauvreté;

Attendu qu'un projet de revenu minimum garanti a fait la preuve de son incidence sur la baisse du décrochage scolaire;

Nous recommandons que :

- 2. Le gouvernement du Québec travaille à l'éradication de la pauvreté sur son territoire tant par des politiques et programmes sociaux adéquats que par une véritable redistribution de la richesse collective.**
- 3. Le gouvernement canadien, dans le respect de ses compétences, s'assure de combattre la pauvreté et l'appauvrissement des familles (ex. : assurance emploi, transferts aux provinces, éducation des Premières Nations, etc.).**

Axe n° 2 : contrer les stéréotypes sexuels pour favoriser la réussite

Attendu que les recherches ont établi un lien entre l'adhésion plus ou moins grande aux stéréotypes sexuels et la performance scolaire;

Attendu que les élèves qui adhèrent le moins aux rôles sociaux associés à leur sexe sont ceux qui réussissent le mieux;

Attendu que les garçons et les filles des milieux socio-économiques défavorisés sont les élèves qui, en général, intègrent le plus les valeurs et les comportements stéréotypés.

Nous recommandons que :

- 4. La sensibilisation aux stéréotypes sexuels et la promotion de rapports égaux soient un axe prioritaire de la mission éducative dans l'ensemble des écoles primaires et secondaires au Québec et particulièrement dans les milieux plus défavorisés.**

Axe n° 3 : soutenir les jeunes filles en situation d'adversité familiale

Attendu que les difficultés familiales sont évoquées comme la première cause du décrochage scolaire des filles;

Attendu que les jeunes mères ont des responsabilités familiales qui les limitent dans leur projet de retourner aux études;

Attendu que les facteurs personnels et familiaux passent plus souvent inaperçus en milieu scolaire et de ce fait, sont peu pris en compte dans les mesures de prévention;

Nous recommandons que :

- 5. Des services sociaux et de santé (psychologues, travailleuses sociales, infirmières, etc.) soient rétablis dans les écoles de façon à répondre aux besoins des jeunes.**

Deux conditions

Condition n° 1 : le rétablissement du recensement long : une nécessité

Attendu que le recensement long obligatoire a été aboli en 2010;

Attendu que les gouvernements provinciaux et territoriaux ont besoin des données du recensement fédéral pour l'établissement des politiques et programmes publics;

Attendu que ces données sont particulièrement importantes pour le milieu de l'éducation et pour toute recherche à portée sociale;

Nous recommandons que :

- 6. Dès 2016, le formulaire de recensement long obligatoire soit rétabli.**

Condition n° 2 : l'analyse différenciée selon les sexes : un incontournable

Attendu le peu d'attention porté au phénomène du décrochage scolaire des filles depuis plus de 20 ans;

Attendu le manque de plans d'intervention s'appliquant spécifiquement à cette problématique;

Nous recommandons que :

- 7. Le gouvernement s'impose l'obligation de procéder à une réelle analyse différenciée selon les sexes dans l'ensemble de ses politiques et programmes et particulièrement au regard du décrochage scolaire, tel que prévu dans la Politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015.**

Bibliographie

- AGENCE QMI, « 336 profs masculins perdus cette année », *Journal de Québec*, 30 mars 2010.
- ARCHAMBAULT, Jean. « Quelle motivation à l'école », *Le Monde de l'Éducation*, juin 2012.
- AU BAS DE L'ÉCHELLE, *Le salaire minimum, la pauvreté et l'emploi: des arguments en faveur d'une hausse substantielle du salaire minimum*, 2006.
- BEEBY, Dean. « Le manque d'information créé par la disparition du recensement long critiqué », *La Presse canadienne*, 10 mai 2014.
- BLAIS, François, *Un revenu minimum garanti pour tous, Introduction aux principes de l'allocation universelle*, Montréal, Éditions du Boréal, 2001, 216 pages.
- BOUCHARD, Pierrette, Isabelle BOILY et Marie-Claude PROULX, *La réussite scolaire comparée selon le sexe : catalyseur des discours masculinistes*, Ottawa, mars 2003.
- CARRA, *Seuil de faible revenu (avant impôt) pour chaque année selon la taille du ménage*, [En ligne], 2014, [<http://cdn.carra.gouv.qc.ca/g%C3%A9n%C3%A9ral/pages/IN99KXXX00A001.aspx>] (Consulté le 5 janvier 2015).
- CARREFOUR ÉDUCATION, *Rapport Ménard : revalorisations de l'éducation au Québec*, [En ligne], 2009, [http://carrefour-education.qc.ca/nouvelles/rapport_m%c3%a9nard_revalorisons_l%e2%80%99%c3%a9ducation_au_qu%c3%a9bec] (Consulté le 27 novembre 2014).
- CEQ, *Réussir à l'école, réussir l'école*, Québec, 1991.
- CHAREST, Rose-Marie. « Ne pas cesser de réclamer », [Éditorial], *Bulletin de l'Ordre des psychologues*, juillet 2014.
- COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ, « Coupes possibles à l'aide sociale, Où nous mènera l'austérité », Communiqué de presse, 3 octobre 2014a.
- COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ. « Opposer la solidarité aux mensonges de l'austérité », Communiqué de presse, 17 octobre 2014b.
- CONFERENCE BOARD OF CANADA, *How Canada Performs: A Report Card on Canada*, [En ligne], Ottawa, 2013, [<http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/society.aspx>] (Consulté le 21 novembre 2014).
- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *La constante progression des femmes*, Gouvernement du Québec, 2001, 38 pages.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Pour une meilleure réussite des garçons et des filles, Avis au ministre de l'Éducation*, Gouvernement du Québec, 1999.
- COUSINEAU, Léa et autres. « Éducation : les garçons victimes du système ? », *Le Devoir*, 31 octobre 1995.
- COUTURIER, Eve-Lyne, « Revenu minimum garanti, trois études de cas », *IRIS*, avril 2013a.
- COUTURIER, Eve-Lyne. « Éliminer la pauvreté en... éliminant la pauvreté », *Bulletin de la ligue des droits et libertés*, vol.32, n° 2, 2013b.
- CYBERPRESSE, « Les coûts du décrochage scolaire », 3 décembre 2008.
- DION-VIENS, Daphné. « Coût du décrochage scolaire au Canada », *Le Soleil*, 5 février 2009.
- EGGLETON Art. « Trois mesures à prendre pour mettre fin à la pauvreté au Canada », *La Presse*, 13 janvier 2015.
- FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT, *Décrochage scolaire : la solution se trouve à l'école*, Montréal, 17 mars 2009.
- FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT, *Les conséquences du décrochage scolaire des filles, Guide de présentation*, mars 2012.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS (FCE), *La réduction de la pauvreté des enfants*, [En ligne], 2013, [<http://www.ctf-fce.ca/Research-Library/JourneesurlaColline2013pauvrete.pdf>] (Consulté le 21 novembre 2014).
- GERVAIS, Lise, « Bien enracinés ces clichés », *La Gazette des femmes*, 1^{er} mai 2009.

GUÉRICOLAS, Pascale. « Tu seras un homme, mon fils », *Le fil*, vol. 45, n° 9, 29 octobre 2009.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Familles selon la structure, la présence d'enfants et l'âge des enfants*, Québec, 1986-2011 [En ligne], 5 mars 2013a, [http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/familles-menages/tableau_30.htm] (Consulté le 21 novembre 2014).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Le Recensement de la population 2016 : le questionnaire long doit redevenir obligatoire*, [En ligne]. 10 décembre 2013b, [<http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiqué/communiqué-presse-2013/décembre/dec1310.html>] (Consulté le 21 novembre 2014).

LA PRESSE CANADIENNE. « Statistique Canada, Le décrochage scolaire a augmenté sous les libéraux », *Le Devoir*, 9 février 2009.

LA PRESSE CANADIENNE. « Abolition du recensement long – Les conservateurs critiqués pour la perte d'infos », *Le Soleil*, 11 mai 2014.

LESSARD Denis. « Contre le décrochage, des renforts pour les enseignants », *La Presse*, 5 juin 1992.

LOCAT, Chantal, *Portrait du décrochage scolaire au Québec et éléments d'analyse*, Forum sur le décrochage des filles, Montréal, mars 2014.

MARTIN, Éric. « Le détournement de l'éducation », *Droits et libertés*, vol. 32, n° 2, automne 2013.

MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Les familles au Québec en quelques chiffres*, Québec, Gouvernement du Québec, [En ligne], mise à jour 2015, [www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/chiffres-famille-quebec/chiffres-famille] (Consulté le 21 novembre 2014).

NADEAU, Rémi. « Québec veut augmenter le nombre de professeurs masculins au Québec », *La Presse canadienne*, 7 avril 2009.

ORFALI, Philippe. « Les soins pâtiront des coupes "agressives" en santé dit l'AQESSS », *Le Devoir*, 27 juin 2014.

PRÉVOST, Jean-Guy et Réjean LACHAPPELLE, *Fin du recensement ou fin du recensement traditionnel*, [En ligne], 2012, [<http://www.erudit.org/revue/cqd/2012/v41/n2/1013490ar.html>] (Consulté le 21 novembre 2014).

QUÉBEC, *Loi visant à contenter la pauvreté et l'exclusion sociale : chapitre L-7*, à jour au 1^{er} avril 2015, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2002.

RADIO-CANADA ET LA PRESSE CANADIENNE, « La fin du formulaire long, une décision de dernière minute », 13 octobre 2010.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Québec, Gouvernement du Québec, 1997.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *L'expérimentation de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : ses enseignements, ses retombées*, Québec, Gouvernement du Québec, 2005.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE, *Pour que l'égalité de droit devienne l'égalité de fait, Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2001-2015*, Québec, Gouvernement du Québec, 2011, 138 pages.

TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE, *Supplément de retour au travail*, [En ligne], Gouvernement du Québec, 2004, [<http://www.mess.gouv.qc.ca/regles-normatives/d-ressources/11-revenus-gains-avantages/11.03.05.html>] (Consulté le 21 novembre 2014).

TRAVAIL, EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE, *Simulations de revenus disponibles*, [En ligne], Gouvernement du Québec, 2013, [<http://www.mess.gouv.qc.ca/solidarite-sociale/simulation-revenu/>] (Consulté le 5 janvier 2015).

UNESCO, *Les nouveaux objectifs mondiaux de l'éducation doivent accorder la priorité aux filles*, [En ligne], 10 mars 2014, [<https://en.unesco.org/node/183930>] (Consulté le 21 novembre 2014).

VÉRIFICATION GÉNÉRAL DU QUÉBEC, *Le vérificateur général du Québec par intérim livre les conclusions de sa vérification concernant la réussite scolaire des jeunes de moins de 20 ans*, communiqué n° 3, 27 novembre 2014.

